

Les finances de l'Association Mieux Prescrire : bilan de l'exercice 2019-2020

L'Association Mieux Prescrire (AMP), qui édite les productions Prescrire, est une association à but non lucratif, relevant de la "loi de 1901" (lire "Adhérer à l'Association Mieux Prescrire" page 165). En 2021, en France, la structure associative est toujours celle qui concilie au mieux l'activité économique de Prescrire et son indépendance financière. Elle correspond aussi à l'aspiration à servir l'intérêt général.

L'ensemble des activités de Prescrire est financé par les abonnés, sans recette publicitaire ni subvention. Autrement dit, du point de vue financier, Prescrire ne dépend que des abonnés.

En tant qu'association ayant une activité commerciale, l'AMP applique les règles fiscales et sociales en vigueur en France, et fait appel à un Commissaire aux comptes indépendant pour certifier ses comptes. Tous les ans, l'AMP soumet ses budgets à l'approbation de son Conseil d'administration et de son Assemblée générale. Dans une volonté de transparence, depuis 1992, l'AMP publie une synthèse de ses comptes dans le numéro de mars de *Prescrire*, ainsi qu'en accès libre sur le site internet www.prescrire.org.

Un service aux abonnés maintenu malgré une année perturbée. L'exercice 2019-2020, qui a débuté le 1^{er} septembre 2019 et qui s'est terminé le 31 août 2020, a été marqué par l'épidémie de covid-19. Comme toutes les organisations, Prescrire a dû s'adapter pour faire face à une situation complexe.

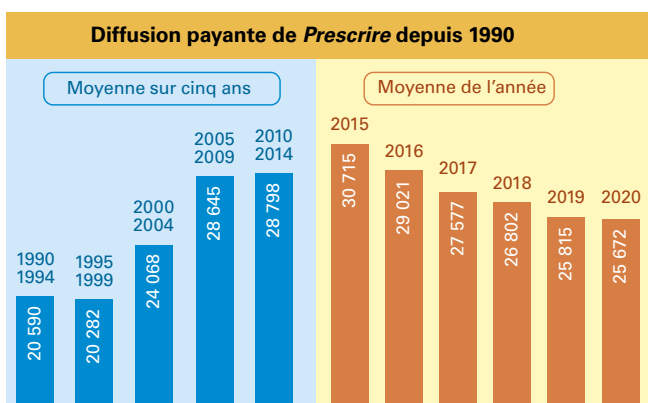
Grâce à un renforcement et une réorganisation internes commencés lors des années précédentes, et grâce aussi à une très grande mobilisation des femmes et des hommes qui font Prescrire, l'équipe a poursuivi son travail pour assurer la continuité des services rendus aux abonnés. Tout en prenant soin de la situation particulière de chacun des membres de l'équipe : contraintes personnelles et familiales ; contraintes professionnelles pour ceux qui travaillent pour Prescrire tout en exerçant leur profession de santé et qui ont été sollicités par ailleurs. Dans cette situation exceptionnelle, Prescrire a profité de sa longue expérience du télétravail, qui a été étendu à la quasi-totalité de l'équipe.

Cette mobilisation de tous a permis le maintien de l'ensemble des productions Prescrire, au même rythme et avec le même niveau de qualité. Un grand merci à tous ceux qui œuvrent tous les jours (et qui ont dû redoubler d'efforts au cours de cet exercice), sans qui Prescrire ne serait pas ce qu'elle est, que cela soit les personnes responsables de la logistique, du secrétariat, des relations avec les abonnés, de l'entretien des locaux, de la comptabilité, de l'informatique, de la production, des ressources humaines, du développement, des actions publiques, de la documentation, des programmes de formation, ou de la rédaction.

Prescrire toujours plus numérique. L'exercice 2019-2020 a été celui d'une amélioration importante des services rendus par Prescrire via les supports numériques. Ces services complémentaires à la version papier de *Prescrire* ne sont pas destinés à la remplacer.

À l'automne 2019, le *Guide Prescrire* a été mis à disposition des abonnés. Il est inclus dans l'abonnement de base à Prescrire. Cette application, disponible sur smartphone, tablette et ordinateur, permet d'accéder en seulement quelques clics à des réponses courtes et claires à de nombreuses questions pratiques en situations courantes de soins. Avec la garantie que les informations fournies sont régulièrement actualisées. Vous trouverez plus d'informations sur le *Guide Prescrire* à l'adresse www.prescrire.org/guide.

L'*Application Prescrire* est un autre outil numérique mis à disposition des abonnés. Elle est de plus en plus utilisée, avec désormais plus de la moitié des abonnés qui en bénéficient. C'est via la partie "Dans l'actualité" de cette application que *Prescrire* a choisi de communiquer de nombreuses informations utiles sur l'épidémie de covid-19, car ce canal permet une grande réactivité vis-à-vis de l'actualité. Fin janvier 2021, *Prescrire* avait ainsi publié plus de 35 textes inédits.



Répartition professionnelle des abonnés à *Prescrire*

n° 431 septembre 2019		PROFESSION	n° 443 septembre 2020	
nombre	%		nombre	%
15 512	60,0	Médecins généralistes	15 446	60,3
1 204	4,7	Médecins spécialistes	1 150	4,5
4 359	16,9	Pharmaciens	4 055	15,8
3 125	12,1	Étudiants en médecine	3 349	13,1
117	0,4	Étudiants en pharmacie	137	0,5
99	0,4	Firmes pharmaceutiques	95	0,4
1 416	5,5	Divers (1)	1 390	5,4
25 832	100	Total de la diffusion payante du numéro	25 622	100

1- Professions non précisées ; administrations diverses ; praticiens-conseils Sécurité sociale ; autres professions de santé ; etc.

Adhèrez à l'Association Mieux Prescrire !

L'Association Mieux Prescrire est une association à but non lucratif (loi 1901) qui « œuvre pour des soins de qualité dans l'intérêt premier des patients ».

Pour adhérer, il suffit d'être abonné depuis au moins 2 ans, de signer la charte "Non merci...", et de s'acquitter de sa cotisation annuelle.

La charte, le bulletin d'adhésion et les statuts de l'association sont en libre accès sur le site prescrire.org

Contact : AMP,
83 boulevard Voltaire,
75558 Paris, Cedex 11 - France
Courriel : amp@prescrire.org

dit sur l'épidémie de covid-19. Ces textes sont aussi disponibles via l'espace réservé aux abonnés sur le site internet www.prescrire.org. Certains textes "Dans l'actualité" sont aussi en accès libre sur le site Prescrire et relayés sur les réseaux sociaux.

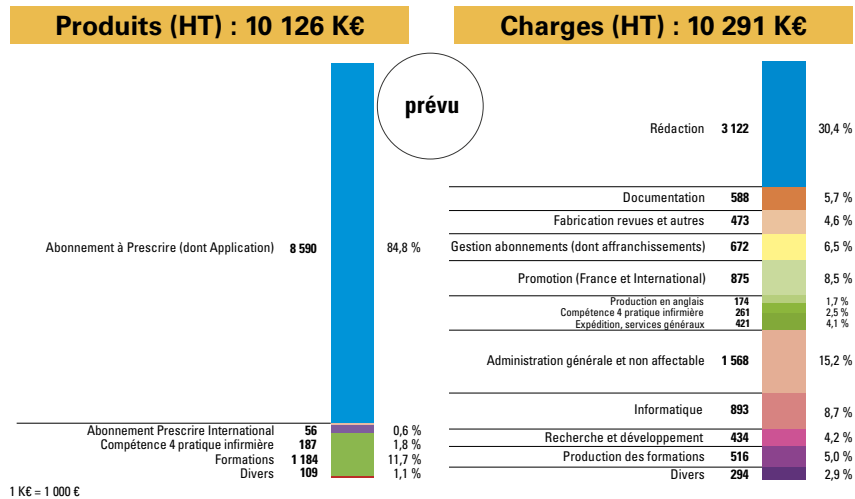
À noter aussi que des textes concernant l'épidémie de covid-19 destinés à être publiés en version papier ont été mis à disposition des abonnés en "avant-première" via l'*Application Prescrire*, notamment sur l'évaluation des premiers vaccins.

Une année de stabilité financière. Les données présentées dans les graphiques ci-contre montrent un équilibre des charges et des produits. Le nombre d'abonnés a été stable par rapport à l'exercice précédent, aux alentours de 26 000, avec toujours une très forte fidélité (87 %). On note aussi une augmentation du nombre de nouveaux abonnés et une augmentation du nombre d'étudiants parmi les abonnés.

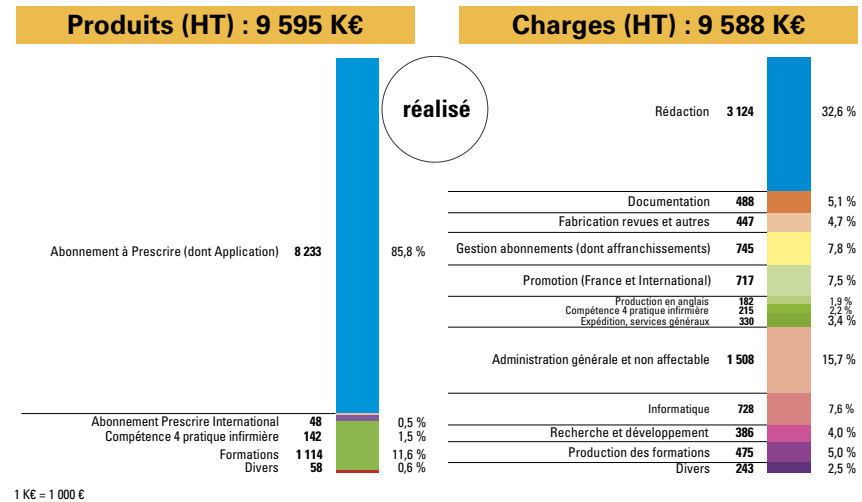
Ces bons résultats sont notamment le fruit de plusieurs années d'efforts qui ont conduit à une augmentation et à une amélioration des services rendus par l'abonnement à *Prescrire*. Ils vont permettre la poursuite du développement de *Prescrire* et la concrétisation de nombreux projets, avec toujours la même priorité, l'amélioration des soins, dans l'intérêt premier des patients.

©Prescrire

AMP : exercice 2019-2020 (du 1^{er} sept. 2019 au 31 août 2020) Prévision initiale de répartition des produits et des charges



Répartition des produits et des charges réalisés pendant l'exercice 2019-2020



AMP : exercice 2020-2021 (du 1^{er} sept. 2020 au 31 août 2021) Prévision initiale de répartition des produits et des charges

